

# Résidentiel : consommation d'énergie par usage

PressionÉnergie

Mise à jour de l'article le 29 juillet 2022

Mise à jour de la donnée le 10 mars 2022

Le bilan énergétique est un inventaire des consommations d'énergie réalisé pour une année et une maille géographique données (pays, région, territoire). Les consommations d'énergie sont obtenues à partir de données de suivi, de ventes et de données d'activités sectorielles. Il s'agit ici d'une approche cadastrale c'est-à-dire que toute consommation d'énergie ayant lieu sur un territoire est comptabilisée comme lui étant rattaché.

Le bilan représenté ici est le détail de la consommation d'énergie finale par usage pour le secteur Résidentiel. Les différents usages pour le secteur du résidentiel sont regroupées en 5 catégories : Chauffage - Cuisson - Eau chaude sanitaire - Electricité spécifique - Engins spéciaux.

Afficher la suite

Résidentiel : consommation d'énergie par usage

Choix de l'année : 20182015201220102008

Total : 46533 GWh

Dans le secteur résidentiel, le principal usage de l'énergie est pour le chauffage qui représente, en 2018, 68% des consommations. Les parts des autres usages sont de 15% pour l'électricité spécifique, 11% pour l'eau chaude sanitaire, 5% pour la cuisson, et 0,5% pour les engins spéciaux (loisir et jardinage).

Sur la période 2008 à 2018 les consommations pour le chauffage diminuent de 7% tout comme pour la cuisson (-8%). A l'inverse, sur la même période, les consommations augmentent de 13% pour l'usage d'eau chaude sanitaire et de 8% pour les engins spéciaux. L'usage de l'électricité quant à elle, reste stable.

fiche Résidentiel : consommation d'énergie par usage

**Poids (128,30 ko), Format (VND.MS-EXCEL)**

[Télécharger](#)

## Production de l'indicateur

- Échelle disponible :

EPCI

- Unité :

GWh

- Type d'indicateur :

## Descriptif

- Méthode de récolte de la donnée :

Modèle

- Disponibilité :

N+3

- Fréquence de mise à jour :

Tous les 2 ans

## Nos partenaires

- 

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)